

# 9485/20 LIMITE

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 juillet 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 juillet 2020

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil modifiant la décision (PESC) 2017/915 concernant les activités de communication de l'Union à l'appui de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes

E 14948



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**